



Enquête publique concession de plages Port la Nouvelle

1 message

René LEMPEREUR <cpagie59@gmail.com>

1 septembre 2021 à 11:32

À : jean-marie.lafond@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour monsieur,

Une première fois dirigé vers mesdames LAMANDE et ROUSSET, cette dernière m'a transmis vos coordonnées pour que je puisse solliciter des éclaircissements de la part de l'autorité environnementale.

J'ai été désigné par le tribunal administratif de Montpellier pour conduire l'enquête publique consécutive à la demande de renouvellement de concession de plages naturelles présentée par la commune de Port la Nouvelle.

Au reçu du dossier d'enquête publique que j'ai dû faire compléter sur la forme, j'ai remarqué de prime abord qu'il n'y avait pas de demande d'avis de l'autorité environnementale dans le dossier instruit par la DDTM de Narbonne. Je m'en suis étonné auprès de ce service qui m'a confirmé par écrit que la saisie de l'A.E. pour examen au cas par cas n'était pas nécessaire.

Or une des plages objet de la demande de concession, la plage des Montilles, est en zone Natura 2000, en zone spéciale de conservation FR9101441 et en zone de protection spéciale FR9112006.

L'étude sur le fonds du dossier laisse apparaître des éléments étonnants au regard de la protection de l'environnement. Aussi je souhaiterais vous rencontrer afin d'éclaircir différents points de ce dossier.

Dans l'attente
Cordialement

René LEMPEREUR
Commissaire enquêteur
06.14.90.78.11